

Nos ateliers

- lingerie
- espaces verts
- serre
 - cuisine
 - pâtisserie
 - conditionnement
 - mécanique vélos
 - ferronnerie
- reprographie
- bois

CONTACT

Elise ROMPILLON, secrétariat
IME Monplaisir
32 bd Monplaisir - BP 3033
49017 ANGERS CEDEX 02

02.41.43.94.76
ime.monplaisir@handicap-anjou.fr
siret 78610351500080
numéro UAI : 0491797M

Directeur de pôle
Michel FORGEAU
Adjoint de direction
Denys ROTUREAU



TAXE D'APPRENTISSAGE

**Associez
votre
entreprise
à
notre
projet**



Siège 114 rue de la Chalouère,
B.P. 3114, 49017 ANGERS Cedex 02
Tél. 02 41 43 93 65 contact@handicap-anjou.fr



Contribuez vous aussi à la formation professionnelle des jeunes

L'institut médico-éducatif Monplaisir les prépare à intégrer un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail).

En versant votre taxe d'apprentissage, vous participez au développement :

- d'apprentissages professionnels
- d'ateliers
- d'outils pédagogiques
- de l'intégration socio-professionnelle
- de leur réussite



Qui sommes-nous ?

HandiCap'Anjou est une association de parents qui gère 17 établissements et services sur le territoire angevin. HandiCap'Anjou accueille près de 450 enfants, adolescents ou adultes.
www.handicap-anjou.fr

Deux établissements préparent à l'insertion professionnelle.

- l'IME Monplaisir (Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle).
- l'IEM Les Tournesols (Institut d'Education Motrice).



La Taxe d'Apprentissage

HandiCap'Anjou est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage HORS QUOTA CATEGORIE A Premières formations technologiques niveau IV et V.

Le versement

- permet l'achat de matériels, équipements pédagogiques ou techniques destinés aux enseignements.
- doit être effectué par UN ORGANISME COLLECTEUR de la Taxe d'Apprentissage (liste disponible sur www.travail.gouv.fr).
- doit intervenir avant le 1^{er} mars pour l'exercice précédent, par chèque bancaire (à l'ordre de HandiCap'Anjou) ou par virement (nous contacter pour obtenir un RIB).

